

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 6 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hichem CHEKIR et Mr Walid Ben AYED.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-A-1	56 497	481 086
Créances sur les Etablissements Bancaires	IV-A-2	46 196 754	28 376 240
Créances sur la Clientèle	IV-A-3	182 223 801	184 121 409
<i>Concours à la clientèle</i>		117 389 888	116 055 621
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		188 924 727	166 460 648
<i>Provisions et agios réservés</i>		-124 090 814	-98 394 860
Portefeuille d'Investissement	IV-A-4	1 661 829	1 599 938
Valeurs Immobilisées	IV-A-5	319 598	331 360
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 133 432	2 011 356
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-1 811 141	-1 691 904
<i>Immobilisations incorporelles</i>		236 992	236 992
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-239 685	-225 085
Autres Actifs	IV-A-6	22 490 972	14 908 947
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		20 118 251	13 697 722
<i>Autres (A)</i>		2 372 721	1 211 225
TOTAL ACTIF		252 949 453	229 818 980
PASSIF		31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	IV-A-7	570 352	2 305 215
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	IV-A-8	10 897 654	8 440 084
Emprunts et Ressources Spéciales	IV-A-9	208 106 883	169 463 879
Autres Passifs	IV-A-10	7 477 081	5 229 719
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		1 245 947	282 653
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		4 418 927	2 651 956
<i>Autres (P)</i>		1 812 206	2 295 109
TOTAL PASSIF		227 051 970	185 438 897
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		15 189 788	15 339 038
Résultats Reportés		-71 054 858	-54 088 557
Résultat de l'Exercice		-18 333 351	-16 966 301
TOTAL CAPITAUX PROPRES	IV-A-11	25 897 483	44 380 084
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		252 949 453	229 818 980

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2016	31/12/2015
HB 4 – Engagements de financement donnés	IV-B-1	23 435 500	24 788 531
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		17 309 974	22 535 395
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		6 125 527	2 253 136
HB 5 – Engagements sur titres		848 798	2 048 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		24 284 298	26 837 328
ENGAGEMENT RECUS		31/12/2016	31/12/2015
HB 6 – Engagements de financement reçus	IV-B-2	85 425 227	39 075 182
HB 7 – Garanties reçues		163 579 513	153 132 619
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		8 715 758	8 751 434
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		83 770 441	81 391 432
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		71 093 314	62 989 753
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		249 004 740	192 207 801

Etat de résultat

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés	IV-C-1	9 000 982	8 991 501
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		1 102 972	1 198 798
<i>Opérations avec la clientèle</i>		7 898 011	7 792 703
Commissions (en produits)	IV-C-2	407 290	239 035
Revenus du portefeuille d'investissement	IV-C-3	3 978	0
Total Produits d'exploitation Bancaire		9 412 250	9 230 536
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	IV-C-4	3 964 649	4 286 312
Commissions encourues	IV-C-5	1 213 187	1 214 597
Total Charges d'exploitation Bancaire		5 177 836	5 500 909
PRODUIT NET BANCAIRE		4 234 415	3 729 627
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	IV-C-6	14 690 351	12 464 495
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-61 891	281 195
Autres produits d'exploitation	IV-C-7	15 039	71 128
Frais de personnel	IV-C-8	6 381 243	5 989 210
Charges générales d'exploitation	IV-C-9	1 432 162	1 872 029
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		133 838	145 326
RESULTAT D'EXPLOITATION		-18 326 249	-16 951 501
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires	IV-C-10	19 759	3 882
RESULTAT AVANT IMPOT		-18 306 491	-16 947 618
Impôt sur les bénéfices		21 860	18 683
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-18 328 351	-16 966 301
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	IV-C-11	-5 000	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-18 333 351	-16 966 301

Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		6 643 102	6 839 136
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4 574 422)	(6 372 143)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	IV-D-1	(1 771 689)	1 955 577
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(7 102 478)	(9 506 556)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(209 488)	134 385
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		3 040 277	693 996
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(6 399 786)	(5 801 345)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		19 520	5 427
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		-10 354 965	-12 051 524
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	800 000
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(240 269)	(1 019)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-240 269	798 981
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	IV-D-2	28 031 351	14 471 992
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		28 031 351	14 471 992
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		17 436 118	3 219 449
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		28 857 326	25 637 877
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	IV-D-3	46 293 444	28 857 326

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2016

I- Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

II- Faits marquants de la période :

L'exercice 2016, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2016 la somme de **329 750 116 DT** (dont **23 435 500 DT** hors bilan) contre **307 304 800 DT** pour la même période de l'exercice 2015 (dont **24 788 531 DT** hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de **7%**.
- 2- En date du 16/08/2016 la banque a fait l'objet de notification d'une vérification approfondie de la situation fiscale et ce pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2015.
La mission de vérification a débuté le 07/09/2016 pour s'étaler sur six mois maximum conformément à l'article 40 du Code des Droits et Procédures Fiscaux.

Le 29/12/2016, la banque a été notifiée de l'avis de vérification comportant ce qui suit :

- la nature de la vérification fiscale
- les chefs de redressements et la méthode retenue pour l'établissement des nouvelles bases d'imposition ;
- le montant de l'impôt exigible ou les rectifications du crédit d'impôt, du report déficitaire et des amortissements régulièrement différés ;
- les pénalités exigibles ;
- l'invitation du contribuable à formuler ses observations, oppositions et réserves relatives aux résultats de la vérification, dans un délai de **45 jours** à compter de la date de la notification.

Le montant de l'impôt y compris les pénalités de retards est de **969.711,410 TND**

III- Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés à la date du 31/12/2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

IV- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

A- Notes au bilan :

1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse	52	0
Avoirs, en dinars, à la BCT	56 445	481 086
Total	56 497	481 086

2. Créances sur les établissements bancaires :

	31/12/2016	31/12/2015
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	41 859 526	22 050 000
Créances sur les établissements bancaires	4 436 947	6 326 240
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-99 719	0
Total	46 196 754	28 376 240

*Les Placements sur le Marché Monétaire se détaillent comme suit :

Placement à Terme chez la BH : 22 450 000
Placement au jour le jour chez la BH : 19 350 000
Créances rattachées : 59 526

3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur ressources ordinaires	117 389 888	116 055 621
Principal	85 592 402	90 458 726
Intérêts	31 707 225	25 526 015
Commissions d'engagement	90 260	70 880
Créances sur ressources spéciales	188 924 727	166 460 650
Principal	169 264 926	152 702 982
Intérêts	19 581 370	13 657 186
Commissions d'engagement	78 431	100 482
Total brut des créances sur la clientèle	306 314 615	282 516 271
A déduire couverture	(124 090 814)	(98 394 860)
Provisions (sur une base individuelle)	-51 682 235	-44 078 624
Provisions collectives	-4 120 058	-3 961 228
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	-18 897 676	-13 099 888
Agios réservés	-49 390 845	-37 255 120
Total net des créances sur la clientèle	182 223 801	184 121 411

Les engagements bilan et hors-bilan de la clientèle, par classe de risque se présentent au 31 décembre 2016 comme suit (source fichier classification) :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	992 230	3 086 916	170 220	2 598 025	13 612 050	20 459 441
Principal à échoir, sur ressources spéciales	22 874 603	35 509 654	516 467	5 069 493	60 888 799	124 859 017
Impayés en principal	7 918	2 472 169	116 227	1 718 272	105 638 409	109 952 995
Impayés en intérêts	5 813	720 554	10 264	334 257	48 957 269	50 028 157
Impayés en commissions d'engagement	910	9 896	0	0	128 819	139 625
Intérêts et CE courus et non échus	274 890	318 829	4 257	51 058	642 459	1 291 492
ENGAGEMENTS BILANTIELS	24 156 365	42 118 018	817 434	9 771 105	229 867 806	306 730 728
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 406 365	2 895 294	0	114 166	6 019 675	23 435 500
TOTAL ENGAGEMENTS	38 562 730	45 013 312	817 434	9 885 272	235 887 480	330 166 228
Agios réservés	11.68% (2 722)	13.63% (663 811)	0.25% (4 144)	2.99% (370 144)	71.45% (48 350 024)	(49 390 845)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	0	0	(37 627)	(1 447 744)	(49 852 246)	(51 337 617)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	0	0	0	0	(90 197)	(90 197)
Provision additionnelle 2013-21	0	0	0	0	(18 897 676)	(18 897 676)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(2 722)	(663 811)	(41 772)	(1 817 888)	(117 190 143)	(119 716 336)
ENGAGEMENTS NETS	38 560 008	44 349 501	775 662	8 067 384	118 697 337	210 449 892
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0.25%	2.99%	71.45%	
				74.69%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5.11%	18.39%	49.68%	
				48.55%		

Une augmentation de la part des créances classées (+4,69%) pour atteindre 74.69% contre un niveau de 70,07% pour l'exercice 2015.

Le calcul de la provision collective est effectué conformément à l'annexe III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2012-20, détaillé comme suit :

En DT

Catégorie	Engagement 2016	Taux de migration Tmgi	Facteur Scalaire Fsgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2016
Crédits d'investissement	69 633 917			20 930 947		3 880 902
Agriculture	3 022 669	18.14%	1.18	649 406	42.34%	274 959
Autres industries	5 391 159	25.48%	2.34	3 215 038	25.00%	803 760
Autres services	11 108 415	26.11%	1.44	4 166 131	25.00%	1 041 533
Bâtiments et travaux publics BTP	1 138 122	32.57%	1.00	370 665	22.21%	82 331
Industries manufacturières	48 973 553	23.37%	1.09	12 529 708	13.39%	1 678 320
Relations Foprodu-Rictic	3 351 519			968 298		239 156
Autres industries	118 970	25.48%	2.34	70 948	25.00%	17 737
Autres services	401 595	26.11%	1.44	150 615	25.00%	37 654
Bâtiments et travaux publics BTP	321 406	32.57%	1.00	104 676	22.21%	23 250
Industries manufacturières	2 509 548	23.37%	1.09	642 059	25.00%	160 515
Total Classes 0 & 1	72 985 436			21 899 245		4 120 058

4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-919 268	-981 160
Emprunt obligataire	32 300	32 300
Total	1 661 829	1 599 938

5. Valeurs immobilisées :

	Immob. en cours	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
Coût d'acquisition										
Au 31/12/2015	11 075	658 812	86 517	597 929	516 068	152 032	26 098	199 819		2 248 348
Variation suite aux acquisitions et changement du prorata de la TVA*	-	60 980	1 913	58 444	739	-	-	-		122 076
Au 31/12/2016	11 075	719 792	88 430	656 373	516 806	152 032	26 098	199 819		2 370 424
Amortissement										
Au 31/12/2015		658 777	29 597	561 224	328 373	83 960	26 098	185 219	43 741	1 916 988
Dotation de l'exercice		6 299	8 040	44 846	45 272	14 780	-	14 601	-	133 838
Au 31/12/2016		665 076	37 637	606 070	373 645	98 740	26 098	199 819	43 741	2 050 826
VNC au 31/12/2016	11 075	54 715	50 793	50 303	143 162	53 292	-	-	(43 741)	319 598

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 122 076 DT détaillées comme suit :

- ✓ Matériel de transport : Acquisition d'une voiture Passat 7 Cv
- ✓ Matériel de Communication : Acquisition Siemens Open Stage 60HFA + 03 appareils téléphonique
- ✓ Matériel Informatique : Acquisition et installation équipements informatique + Imprimante Samsung Laser Monochrome+ Micro-Ordinateurs + lecteurs codes à barres 1D de marque ZEBRA
- ✓ Matériel et Mobilier de Bureau : Achat mini réfrigérateur + 03 micro-ondes

6. Autres actifs :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'attente & de régularisation	20 118 251	13 697 722
Charges constatées d'avance	27 538	7 937
Produits à recevoir (1)	13 365	9 414
Perte sur contrats de couverture à terme (2)	20 077 349	13 662 018
Compte d'attente (3)	18 353	18 353
Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente"	-18 353	0
Provisions pour dépréciation d'actif	0	0
Autres	2 372 721	1 211 225
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	227 348	209 199
Provisions sur Commission d'étude	-120 256	-72 122
Crédit d'impôt sur les sociétés	173 822	189 076
Personnel (4)	372 074	363 750
Débiteurs divers (5)	1 572 371	429 026
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers"	-622	0
Fournitures et autres matières consommables	147 985	92 297
Total	22 490 972	14 908 947

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

- Des Coupons à recevoir sur Emprunt Obligataire de 3 966 DT relatifs aux échéances juin 2014 et juin 2015 souscrit par la banque en 2014 pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100 DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.
- Commission dépositaire à recevoir de 9 399 DT

(2) L'augmentation du poste Perte sur contrats de couverture à terme provient de la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (24.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (10.000.000 USD) au taux de 2,3389 par rapport à 2,0321 au 31/12/2015.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Le compte d'attente est composé par 16 367 DT soit la quote-part de la STB dans les créances recouvrées par la BFPME et de 1 986 DT qui est un ajustement des soldes des caisses aux 31/12/2013.

(4) Ce poste est composé des prêts et avances sur salaires

(5) Ce poste est détaillé comme suit :

- 425 579 DT avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).
- 2 131 DT primes au profit de la SOTUGAR.
- 1 144 422 DT constatation de perte de change nette de la prime pour couverture du risque de change sur la ligne FADES qui sera versée à la Banque par Tunis-Ré au titre de l'échéance du 1er décembre 2016.

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds Souk Ettanmia USA	232 409	1 052 312
Fonds Souk Ettanmia	337 943	1 252 903
Total	570 352	2 305 215

Un accord de partenariat signé en mois de juillet 2012 ayant pour objectif de mettre en place et de gérer une initiative innovante afin de contribuer au développement socio-économique de la Tunisie et à la promotion de l'égalité des chances pour tous.

Le 20 mai 2014 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa deuxième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au bénéfice des bénéficiaires de ces fonds.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	601 169	810 118
Dépôts du Fonds d'amorçage	301	840
Autres sommes dues à la clientèle (1)	9 959 311	6 918 169
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	255 873	515 706
Retenue de garantie 5% CDD (3)	81 000	195 250
Total	10 897 654	8 440 084

(1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

(2) Créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation

(3) Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place en novembre 2013 le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises érigées en société, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME avec la garantie SOTUGAR ou toutes autres garanties.

Le Contrat de développement BFPME finance les investissements immatériels (Certification, plan marketing, formations, progiciels,.....). Il finance également les investissements matériels ayant peu ou pas de valeur de gage (moules, outillages spécifiques,...), et les programmes globaux d'investissement (croissance externe, internationalisation,...).

Une retenue de garantie de 5% du montant de prêt est opérée par la banque au titre du premier déblocage. Cette somme sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2016	31/12/2015
Ressources spéciales d'origine extérieure	159 060 400	147 610 153
Ligne italienne	8 238 842	8 625 536
Ligne espagnole	1 277 172	1 397 010
Ligne FOCRED	92 438	251 150
Ligne JBIC	51 050 626	50 943 143
Ligne Française	3 123 366	2 834 013
Ligne FADES	56 133 600	56 898 800
Ligne BIRD	9 573 214	10 500 000
Ligne BAD	5 732 143	6 000 000
Ligne FADES 2	23 389 000	10 160 500
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine" (1)	450 000	0
Ressources spéciales d'origine budgétaire	46 825 567	20 028 408
FOPRODI	12 428 466	11 901 466
RITI	298 900	298 900
Fonds INTILAK II	6 918 778	6 828 042
Fonds de soutien des PME PDFP	25 075 910	1 000 000
Fonds BADER (2)	2 103 512	0
Dettes rattachées aux ressources spéciales	2 220 916	1 825 319
D'origine extérieure (intérêts courus)	696 108	766 168
D'origine budgétaire (intérêts courus)	1 524 808	1 059 151
Total	208 106 883	169 463 879

(1) Le 31/12/2015 un protocole d'accord signé entre la BFPME et l'ETAP (Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières) pour la création d'un fonds dédié au financement des diplômés de l'enseignement supérieur dans le Gouvernorat de **Tataouine** dont les conditions sont comme suit :

- Durée du fonds : **3 ans**
- Objet du fonds :
 - Accompagnement en gestion de projets
 - Assistance dans l'élaboration des plans d'affaires
 - Contribution dans le financement d'une partie du crédit d'investissement de la BFPME
- Le financement sera fourni sous forme d'une dotation remboursable sans intérêts
- Le financement représentera au plus **25%** de l'investissement nécessaire pour un coût compris entre 100.000 TND et 1.000.000 TND.
- Une commission de **10%** du montant de chaque dotation sera payée à la BFPME
- Un montant annuel maximum de **500.000 TND** sera versé par l'ETAP

(2) C'est un programme prévu par l'article 6 de la loi des finances complémentaires 2015, ayant pour objet d'accélérer le rythme de réalisation de projets et de création d'emplois.

Deux conventions ont été signées entre le Ministère des Finances et les établissements bancaires concernés : Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et Banque Tunisienne de Solidarité (BFPME et BTS).

Ce programme soutiendra la création ou l'extension des projets créateurs d'emploi.

Il sera mis en œuvre selon trois mécanismes suivants :

- Les ateliers entreprendre,
- Les prêts participatifs (PP) :
 - Sur une durée de **10 ans** maximum avec 4 ans de délai de grâce
 - Le financement sera fourni sous forme de prêts participatifs remboursable sans intérêts avec un plafond de **300 000 DT**
 - Le financement représentera au plus **25%** de l'investissement nécessaire

- Le bénéficiaire supportera une commission de garantie de **3% (HT)** du montant du prêt participatif
- La BFPME bénéficiera des commissions suivantes :
 - Une Commission annuelle de **7% HT** sur le montant des prêts participatifs accordés.
 - Une Commission annuelle de **2% HT** sur la somme des dépenses des ateliers entreprendre
 - Une Commission annuelle de **7% HT** sur le montant recouvré sur les prêts participatifs ainsi que les intérêts de retard
- L'accompagnement.

Les gouvernorats dits prioritaires seront programmés en premier lieu.

Les Objectifs de la BFPME (qui sont cités à titre indicatif) :

- **200 PME** financées pour un investissement global de **100.000.000 DT** pour créer **4000 emplois**
- **80 PME** par an.
- Coût moyen : **500.000 DT** par PME.
- Coût total annuel des investissements : **40.000.000 DT**

10. Autres passifs :

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges (1)	1 245 947	282 653
Comptes d'attente et de régularisation	4 418 927	2 651 956
Charges à payer (2)	4 271 508	2 564 238
Commissions	147 419	87 718
Autres comptes créditeurs	1 812 206	2 295 111
Fournisseurs	132 463	447 372
Etat, impôts et taxes	241 902	239 155
Organismes de sécurité sociale	311 476	194 733
Créditeurs divers (3)	1 126 366	1 413 851
Total	7 477 081	5 229 721

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

Provision départ à la retraite de 276 236 DT
Provision pour risque fiscal de 969 711 DT

(2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

Estimation congés à payer au 31/12/2016	519 042.386
TFP à régulariser au titre de l'année 2011 et 2012	13 407.280
Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	359 928.429
Provision pour régularisation salaire DGA	64 322.250
Provision pour régularisation salaire PDG	11 191.354
Frais de fonctionnement siège	136 712.720
Honoraire commissaire aux comptes	60 000.000
Remboursement assurance groupe	21 047.375
Commission de prorogation de la ligne JBIC	32 468.997
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC	42 746.170
Prise en charge de l'échéance en intérêt et commission du 30/09/2015 pour la ligne JBIC	2 877 994.111
Prime pour couverture risque de change Tunis-Ré	100 711.646
Factures GPS à payer	3 000.000
Assurance groupe	936.378
Échéance du 31/12/2016 sur lignes extérieures	10 718.740
Contribution conjoncturelle au titre de l'exercice 2016	5 000.000
Estimation salaire PDG 2016	12 280.000
Total	4 271 507.836

(3) Le poste Crédoiteurs divers est composé principalement de ce qui suit :

- La somme de 489 840 DT (300.000 USD*1.6328) avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
- Estimation de la prime de bilan 2016 pour 612 000DT

11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2015	100 000 000	28 464	67 440	15 339 038	(16 966 301)	(54 088 557)	44 380 084
Affectations des résultats 2015					16 966 301	(16 966 301)	-
Résultat net au 31/12/2016					(18 333 351)		(18 333 351)
Subventions Fonds Suisse et QFF				(149 250)			(149 250)
Solde au 31/12/2016	100 000 000	28 464	67 440	15 189 788	(18 333 351)	(71 054 858)	25 897 483

B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

1. Engagements de financement donnés :

Les engagements de financement donnés totalisent un montant de 23 435 500 DT réparti entre :

Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	6 641 871
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources extérieures	9 667 852
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources budgétaires	-
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur prêts participatifs	1 000 250
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	6 125 527

2. Engagements de financement reçus :

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	3 085 027	3 583 682
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	23 389 000	29 491 500
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	6 000 000	6 000 000
Engagements de financement reçus sur FS PME PDFP (1)	51 351 200	0
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Tataouine	1 000 000	0
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Kébili (2)	600 000	0
Total	85 425 227	39 075 182

(1) La banque a signé le 05 mars 2015 avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines une convention relative à la gestion du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises rencontrant des difficultés financières conjoncturelles pour un montant de **80 millions de dinars** réparti en quatre mécanismes :

- Mécanisme Identification, Assistance et Accompagnement : 2 millions de dinars
- Mécanisme de Renforcement des Fonds propres : 23 millions de dinars
- Mécanisme des Prêts participatifs : 15 millions de dinars
- Mécanisme Crédits de restructuration : 40 millions de dinars

La banque a procédé à un tirage de 1 million de dinar en 2015 et 27,648 millions de dinars en 2016.

(2) Le 28/07/2016 un protocole d'accord signé entre la BFPME et l'ETAP (Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières) pour la création d'un fonds dédié au financement des diplômés de l'enseignement supérieur dans le Gouvernorat de **Kébili** dont les conditions sont comme suit :

- Durée du fonds : **3 ans**
- Objet du fonds :
 - Accompagnement en gestion de projets
 - Assistance dans l'élaboration des plans d'affaires
 - Contribution dans le financement d'une partie du crédit d'investissement de la BFPME
- Le financement est fourni sous forme d'une dotation remboursable sans intérêts
- Le financement représente au plus **25%** de l'investissement nécessaire pour un cout compris entre 100.000 TND et 1.000.000 TND.
- Une commission de **10%** du montant de chaque dotation est payée à la BFPME
- Un montant annuel maximum de **600.000 TND** est versé par l'ETAP

C- Notes à l'Etat de Résultat :

1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2016	31/12/2015 (Retraité)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 102 972	1 198 798
Intérêts des placements sur le marché monétaire	1 102 972	1 198 798
Opérations avec clientèle	7 898 011	7 792 703
Intérêts des crédits à long et moyen terme	7 808 532	7 675 347
Commissions assimilées à des intérêts	81 175	109 217
Intérêts sur prêts au personnel	8 304	8 139
Total	9 000 982	8 991 501

2. Commissions (en produits) :

	31/12/2016	31/12/2015
Commission de gestion	146 640	205 207
Commission sur Fonds Budgétaires	14 379	20 575
Commission sur Ligne JBIC	0	9 897
Commission d'ouverture BIRD	0	2 129
Commission d'ouverture BAD	0	1 228
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	50 000	0
Commission sur Fonds de soutien des PME "Fonds Propres"	50 593	0
Commission sur Fonds de soutien des PME "Prêts Participatifs"	145 678	0
Total	407 290	239 035

3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2016	31/12/2015
Revenu des obligations	3 978	0
Total	3 978	0

Le 12/06/2014 La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

Les coupons obligations du 20 juin 2015 et 20 juin 2016 sont respectivement 1980 DT et 1997 DT.

4. Intérêts encourus et charges assimilées :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	215 317	229 712
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	41 496	48 081
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	60 701	51 368
Intérêts sur Ligne JBIC	1 830 665	2 015 398
Intérêts sur Ligne FOCRED	6 731	12 203
Intérêts sur Ligne FADES	859 095	1 045 200
Intérêts sur Ligne BIRD	453 367	465 033
Intérêts sur Ligne BAD	283 592	263 425
Intérêts sur Ligne FADES	213 685	155 892
Total	3 964 649	4 286 312

5. Commissions encourues :

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions bancaires	19 703	23 396
Diverses cotisations (Swift ...)	19 052	20 425
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	21 763	205 461
Prime pour couverture du risque de change	1 152 669	965 315
Total	1 213 187	1 214 597

6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions pour créances	15 668 717	13 075 128
Dotations aux provisions pour commission d'étude	120 256	27 163
Dotations aux provisions pour crédits annulés	78 132	18 000
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	1 081 988	91 673
Reprises sur provisions	-2 258 742	-747 469
Total	14 690 351	12 464 495

7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2016	31/12/2015
Agios créditeurs des comptes ordinaires	10 563	65 001
Autres produits	4 476	6 126
Total	15 039	71 128

8. Frais de personnel :

	31/12/2016	31/12/2015
Traitements, salaires et primes du personnel	4 999 528	4 903 998
Charges sociales légales	1 015 796	740 680
Autres charges du personnel	365 919	344 532
Total	6 381 243	5 989 210

9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2016	31/12/2015
Locations	484 877	738 582
Missions et réceptions	20 457	37 958
Transport et déplacement	4 717	5 286
Primes d'assurance	86 778	95 753
Jetons de présence	67 000	67 000
Dons et subventions accordés	105 000	121 000
Impôts et taxes	163 116	175 146
Fournitures diverses et autres services extérieurs	500 218	631 304
Total	1 432 162	1 872 029

10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Ce poste présente la contribution conjoncturelle exceptionnelle prévue par la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, fixée à 7,5% des bénéficiaires servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2017 pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés avec un minimum de 5.000 dinars pour les personnes soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%.

D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :

1. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique par rapport à 2015 est due à des débloques sur le fonds Souk Attanmia 2 et Souk Attanmia USA 2 pour un montant de 2.420.310 DT durant l'année 2016 contre deux alimentations de 648.621 DT.

2. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

La variation des ressources spéciales au niveau des Flux de trésorerie net provenant principalement de la différence entre les tirages et remboursements des ressources suivantes :

	Augmentation Ressources	Diminution Ressources	Solde
Ligne FADES	12 421 515	9 013 025	3 408 490
Fonds de soutien des PME	27 701 192	3 130 100	24 571 092
Autres ressources	481 194	3 129 024	-2 647 830
Fonds budgétaires	443 404	360 805	82 599
Fonds ETAP "RSE PME Tatouine"	500 000		500 000
Fonds BADER	2 132 000	15 000	2 117 000
			28 031 351

3. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la date d'arrêt du 31 décembre 2016, comme suit :

	Fin	Début
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	56 497	481 086
+ Créances sur les établissements bancaires	4 436 947	6 326 240
+ Placements sur le marché monétaire	41 800 000	22 050 000
Total	46 293 444	28 857 326

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE - BFPME

Mesdames, Messieurs,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la "Banque de financement des petites et Moyennes Entreprises - BFPME" qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 252 949 453 DT, un déficit de 18 333 351 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 46 293 444 DT.

A notre avis, et sous réserve des points ci dessous soulevés, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, avec les réserves suivantes:

1. Le système d'information de la BFPME présente plusieurs insuffisances importantes, relatives aussi bien aux aspects techniques qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour l'applicatif crédit. Ces insuffisances, ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré d'importants écarts et incohérences.

Dans ce cadre, la banque a entrepris, courant l'année 2018, plusieurs actions visant la fiabilisation de la base de données crédit et l'amélioration des fonctionnalités du système d'information. Ces actions demeurent non achevées, et par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur l'effet des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2016.

2. Dans le cadre de sa démarche de couverture du risque de crédit, les montants retenus par la BFPME comme base de calcul des provisions requises au titre des engagements de la clientèle, n'incluent pas les engagements hors bilan relatifs aux crédits notifiés, contractés et non utilisés. Cette démarche, non conforme à la réglementation bancaire en vigueur, a engendré des insuffisances de provisions individuelles et additionnelles, non comptabilisées et dont la valeur ne peut être estimée d'une façon fiable au 31/12/2016.

3. Contrairement aux dispositions de l'article 16 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire BCT n°2016-03 du 29 juillet 2016, les critères de classification des engagements de la clientèle retenus par la BFPME ont tenu compte des règlements postérieurs à la date du 31 décembre 2016. Cette démarche a engendré des insuffisances de provisions individuelles et d'agios réservés, non comptabilisées au 31/12/2016, de montants respectifs de 1 739 KDT et 73 KDT.

4. La banque a conclu des conventions avec le fonds "Qatari Friendship Fund - QFF" et le "Fonds Suisse - FS" pour des montants respectifs de 12 489 KDT et 2 850 KDT. Initialement, les fonds encaissés dans ce cadre ont été qualifiés en tant que subventions et ont été ainsi présentés comptablement parmi les "Autres capitaux propres".

Compte tenu de l'évolution des événements, aucune assurance ne peut être fournie quant au caractère définitif et non remboursable des montants utilisés et quant au sort des montants non encore utilisés. Ainsi, la méthode de comptabilisation de ces fonds parmi les capitaux propres pourrait être revue en conséquence.

Par ailleurs, la BFPME ne procède pas à la constatation de provisions au titre des engagements contractés sur les ressources desdits fonds. Au 31/12/2016, la provision à doter à ce titre est estimée à 5 281 KDT. Ce risque pourrait être couvert par les éventuels produits afférents à cette opération.

5. La BFPME a confié à un cabinet externe la mission d'inventaire physique des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, excepté les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire communiqué à la banque, au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues.

En outre, les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements. Par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur l'impact qu'aurait la fiabilisation de la valeur des garanties retenues pour le calcul des provisions requises au titre des relations classées au 31 décembre 2016.

6. Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la banque n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2016. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de l'existence des immobilisations, totalisant une valeur brute de 2 370 KDT et une valeur nette de 319 KDT.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la BFPME est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la banque au risque d'insolvabilité afin de distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2016, les créances s'élèvent à 306 314 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 74 754 KDT et les agios réservés ont atteint 49 390 KDT.

La banque comptabilise les provisions sur créances dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Diligences accomplies

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- S'assurer de la fiabilité des informations fournis par la banque;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la banque.

Dans nos procédures de travail, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage.

La prise en compte des intérêts

Risques identifiés

Les intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits s'élèvent, au 31 décembre 2016, à 9 000 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (96%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

- **Diligences accomplies**

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Examiner le système d'information, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus des opérations de financement.
- Vérifier l'application effective des contrôles automatisés ou manuels mis en place.
- Réaliser des procédures analytiques substantives sur l'évolution des encours, des intérêts et des revenus assimilés.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Réaliser, par la technique d'échantillonnage, des tests de détail sur les états de calcul des produits de la banque.
- Effectuer des tests pour vérifier la validité des états de réservation des produits, sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée nous attirons votre attention sur les points ci-dessous:

1. La banque ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, conformément à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires. En effet, l'état des engagements hors bilan est arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

2. La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2016, un montant de 89 430 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable de l'ordre de 25 855 KDT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

Cette situation s'est également produite en 2015 sans pour autant être accompagnée par les formalités juridiques requises en la matière. En effet, selon les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration doit dans les 4 mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il ya lieu de prononcer la dissolution de la banque.

Par application dudit article, l'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

3. La BFPME a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 969 711 DT dont 576 293 DT en principal et 393 418 DT des pénalités de retard, le report d'IS a été réduit pour un montant de 44 128 DT pour atteindre un solde de 135 962 DT. Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la banque, et les montants réclamés ont été provisionnés en totalité au 31/12/2016.

Par ailleurs, l'extrapolation des résultats de ce contrôle n'a pas couvert l'exercice 2016.

4. La gestion de la BFPME au cours de l'année 2016 a été marquée par la vacance du poste de Président Directeur Général pour la période allant du 27 août 2016 au 31 décembre 2016. Courant cette période, la direction de la banque a été confiée et assurée principalement par le Directeur Général Adjoint au vu d'une procuration signée par la précédente Président Directeur Générale le 01 septembre 2016 pour une durée de 3 mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a statué en date du 04 janvier 2017, sur la procuration au profit du Directeur Général Adjoint pour la gestion des opérations courantes au titre de la période allant du 04 au 31 janvier 2017.

5. La banque ne tient pas une comptabilité distincte pour chacun des "fonds gérés" mis à sa disposition. Cette situation a entraîné la présentation des comptes se rattachant auxdits fonds parmi les actifs, les passifs et les résultats propres de la banque, et ne permet pas de mesurer leurs éventuels impacts sur la situation financières de la banque.

6. Dans le cadre d'une opération de coopération avec les instances internationales, la BFPME a conclu en 2013 une convention avec l'Islamic Corporation for the Development (ICD) ayant pour objet l'assistance et le développement pour le financement des PME en Libye. Dans le cadre de la même opération, la BFPME a signé en 2014 une convention de sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques avec la société Saudi Portfolio Securitie (SPS). Au 31 Décembre 2016, les comptes de la BFPME font apparaître un actif de 489 840 DT et un passif de 425 579 DT. L'opération n'étant pas clôturée, les engagements et les risques que pourrait encourir la banque ne peuvent pas être raisonnablement estimés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la **banque** à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la **banque** à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des déficiences du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 novembre 2018

Les Co-Commissaires Aux Comptes

Groupement CNF – EXPRA

Walid BEN AYED

Cabinet CHH

Hichem CHEKIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE

LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2016, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2016 à 48 350 375 dinars.

3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

3.1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général « Mme Souhir TAKTAK » (Période du 01/01/2016 au 27/05/2016) a été fixée conformément au décret n°12-2014 du 10 janvier 2014 et l'arrêté de la présidence du gouvernement du 28 avril 2014. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

Eléments

Montant mensuel
Brut

Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de représentation	1 580
Une indemnité de gestion	350
Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction	1 120
Une indemnité complémentaire	1 550
Total	5 700

Aussi, le président directeur général a disposé également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

3.1.1 La rémunération du Président Directeur Général « Mme Lamia ZRIBI » (Période du 27/05/2016 au 27/08/2016) a été fixée conformément au décret gouvernemental n°961-2016 du 08 août 2016 ayant attribué à madame Lamia ZRIBI le rang et avantages d'un secrétaire d'Etat à compter du 27 mai 2016. Sa rémunération brute mensuelle se compose des éléments suivants :

(En DT)

Eléments	Montant mensuel Brut
Indemnité globale	1 300
Une indemnité de représentation	1 050
Une indemnité de logement	500
Une indemnité de remboursement des frais de logement	500
Une indemnité de charges spéciales et de responsabilité	750
Total	4 100

Aussi, le président directeur général a disposé également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

3.1.2 La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

Elément	Montant
Un traitement de base	2 146
Une indemnité spécifique	303
Une indemnité de technicité	117
Des indemnités diverses	1 343
Une Indemnité de représentation	120
TOTAL	4 029

Le directeur général adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13ème mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

3.1.4 Le montant de jetons de présence à servir aux administrateurs permanents a été estimé à 67 000 dinars au titre de l'exercice 2016.

3.2. Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

(En DT)

	1 ^{er} PDG ^(*)		2 ^{ème} PDG ^(**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	39 219	-	12 300	730
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	39 219	-	12 300	730

(*) : Mme Souhir TAKTAK (Période du 01/01/2016 au 27/05/2016)

(**) : Mme Lamia ZRIBI (Période du 27/05/2016 au 27/08/2016)

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

3.3 Obligations et engagements de la BFPME envers le directeur Général Adjoint et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

(En DT)

Nature de la rémunération	DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	84 409(*)	-	67 000	347 928
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
TOTAL	84 409	0	67 000	347 928

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

(*) En application des décisions du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 octobre 2016. En effet, le directeur général adjoint a bénéficié en 2016 d'un rappel qui s'élève à un montant de 7 521 dinars (hors charges patronales) au titre de cette régularisation. Le DGA a aussi bénéficié d'un rappel de salaire suite à la décision d'avancement de son grade pour un montant de 320 dinars et ce, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2016.

Tunis, le 21 novembre 2018

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Groupement CNF – EXPRA

Walid BEN AYED

Cabinet CHH

Hichem CHEKIR